

DÉCANTEUR DÉPOLLUEUR

Traitement des eaux de ruissellement, un contexte réglementaire exigeant

La réglementation dans le domaine de la qualité et du traitement des eaux pluviales évolue.

- La Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établit un cadre pour une politique communautaire de l'eau avec pour objectif un bon état des eaux en 2015. Elle définit des Normes de Qualité Environnementale (NQE) qui fixent les teneurs maximum acceptables dans les milieux naturels. Les listes des différentes substances prioritaires sont mises à jour régulièrement. L'application se fait via les SDAGE et les SAGE.
- Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) définissent des règles en termes de débit par surface imperméabilisée.
- Le règlement d'assainissement de la commune encadre les modes de traitement des eaux pluviales. La mise en place d'une taxe pluviale a été autorisée par la loi Grenelle 2 du 10 juillet 2012 (ses modalités d'application sont définies dans le décret 2011-815 du 6 juillet 2011). Si cette taxe ne présente pas un caractère obligatoire, elle peut être appliquée par toute commune. Elle vise à favoriser au maximum l'infiltration maîtrisée de l'eau de pluie dans le sol (au m²). L'installation d'un Décanneur Dépollueur permettra de bénéficier d'un abattement financier complémentaire.

Le Décanneur Dépollueur, la solution contre la pollution chronique

Les eaux de ruissellement sont chargées de **Matières En Suspension (MES) sur lesquelles se fixent des polluants, les matières organiques (DBO, DCO, azote), les métaux lourds (plomb, zinc et cadmium), et les hydrocarbures.**

Ces polluants proviennent de : La Circulation automobile (pneu, frein, hydrocarbures), des activités industrielles, de l'érosion des sols et matériaux.

Ces différents polluants sont très nocifs pour le milieu naturel végétal et animal d'où la nécessité de les retenir, les stocker et les évacuer séparément.

Coc Environnement, spécialiste dans la **Conception d'Ouvrage Composite** a développé une gamme de Décanneurs Dépollueurs REF : **DPDP**.



Déchargement du produit.



Manutention du produit.



Programme de calcul de résistance suivant conditions d'exploitation du produit.

Combinaisons des charges

Calcul 1, 'G poids propre'

Calcul 2, 'Qe remplissage eau'

Calcul 3, 'Qs2 sol den=1.6 H=4,5m'

Calcul 4, 'ELS : G poids propre + Qe remplissage eau'

Calcul 5, 'ELS : G poids propre + Qs2 poussée sol'

